Relations CE/ONU: développement et affaires humanitaires, renforcement de la coopération

2001/2154(COS) - 02/05/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la présente communication vise à proposer une stratégie en vue de renforcer la coopération avec les Nations unies dans les domaines du développement et des affaires humanitaires. CONTENU : la Commission est d'avis qu'un renforcement de la collaboration dans les domaines du développement et des affaires humanitaires pourrait constituer un premier pas vers l'établissement d'un partenariat plus efficace avec les Nations unies. Elle est convaincue qu'il est possible d'améliorer la qualité et l'impact des politiques et des actions humanitaires et de développement de la CE en clarifiant davantage le rôle que devrait jouer la Communauté dans le cadre de l'ONU et ses suggestions pour contribuer au système multilatéral. La nouvelle stratégie de renforcement de la coopération avec les Nations unies se fonde sur la révision en cours du système de fonctionnement de la Commission pour les actions extérieures (renforcement du processus de programmation, déconcentration et décentralisation, approche fondée sur les résultats). Elle présuppose l'accroissement de la coordination entre les États membres et la Commission dans les enceintes internationales et les pays partenaires et repose en définitive sur l'idée d'une plus grande complémentarité tant entre la Communauté et ses États membres qu'entre la Communauté et les Nations unies. Les principaux objectifs de la stratégie proposée sont de renforcer la participation de la CE au dialogue politique engagé en amont et de nouer avec des agences, des fonds et des programmes choisis des Nations unies un partenariat plus transparent, plus facile à contrôler et aux coûts prévisibles. Ces entités devraient être sélectionnées en fonction de leur capacité à répondre aux objectifs de la CE et à apporter une contribution fiable et efficace à la fourniture d'une aide d'urgence aux victimes des crises humanitaires et à la mise en oeuvre des priorités de la CE en matière de développement. La Commission suggère un certain nombre de mesures concrètes à prendre par la Commission, les États membres et les Nations unies pour atteindre les objectifs fixés dans la présente communication : - au niveau politique, il s'agira essentiellement de "parler d'une seule et même voix chaque fois que c'est possible". Cela suppose de mieux faire connaître nos priorités politiques dans le cadre des NU ainsi qu'un renforcement de notre présence et de notre contribution dans les différents organes de direction des NU; - au niveau opérationnel, il conviendra d'adapter les mandats et de définir des domaines d'intérêt commun. La Commission mettra l'accent sur le financement des programmes au lieu du financement au cas par cas. Elle considérera aussi la possibilité d'allouer des crédits en amont de programmes thématiques à des agences, fonds et programmes NU qui devraient leur permettre de se concentrer sur le renforcement des compétences essentielles qui présentent un intérêt particulier pour la Communauté. La présente communication n'aborde pas les questions du maintien de la paix et de la sécurité. La Commission reviendra sur ce thème des relations générales entre l'UE et l'ONU et durenforcement de la coopération dans les domaines de la prévention des conflits et de la gestion des crises dans une communication ultérieure.